



Séance du Conseil Municipal du 20 mars 2023
Réponse à la question orale du groupe minoritaire

Eclairage des édifices remarquables

Lors de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2022, nous avons présenté les axes constituant le 2^{ème} plan communal de sobriété énergétique et de gestion des ressources. Ce plan, qui a liminairement rappelé toutes les mesures déjà mises en œuvre par la Ville depuis de nombreuses années en faveur de la transition environnementale et énergétique (contrat de performance énergétique des bâtiments communaux, déploiement progressif de technologies led pour l'éclairage public, ...), a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Délibérante.

Parmi les dispositions développées dans ce 2^{ème} plan volontariste figurait la réduction des plages de fonctionnement de l'éclairage public, y compris l'éclairage de mise en valeur des monuments patrimoniaux (sauf Kapellturm), dont l'extinction totale était programmée de début janvier à fin mars.

Comme vous avez pu le constater, cette dernière mesure a été appliquée dès le mois de janvier 2023 et a finalement inclus le Beffroi, dans un souci d'uniformité et de cohérence avec l'ensemble des communes avoisinantes qui ont procédé à l'extinction de l'éclairage de leurs clochers, de même que le Mont Sainte-Odile qui a désactivé la mise en lumière nocturne de ses édifices.

Pour votre parfaite information, nous soulignons que l'éclairage de mise en valeur des douves des Remparts historiques d'Obernai n'a pas pu faire l'objet des mêmes mesures d'extinction nocturne totale dans la mesure où les alimentations électriques sont actuellement communes avec celles de l'éclairage public. Des travaux seront programmés en vue d'une dissociation des circuits.

S'agissant des installations campanaires, dont le fonctionnement est programmé directement par la Paroisse, nous n'avons eu connaissance d'aucun dysfonctionnement. Si tel avait été le cas, nous aurions immédiatement diligenté une intervention de la société spécialisée VOEGELE, auprès de laquelle la Ville dispose de longue date d'un contrat de maintenance des cloches du Kapellturm.

Enfin, concernant l'éclairage de mise en valeur des flèches de l'église Saints-Pierre-et-Paul, les commandes de matériels ont été effectuées en temps et en heure par l'entreprise en charge des travaux. Les problèmes d'approvisionnement entre le fabricant et le grossiste ont engendré des retards importants de livraison. Ces soucis étant à présent réglés, l'installation et la mise en service sont confirmées pour le début du mois de mai 2023.

Bernard FISCHER
Maire d'Obernai